

Voici une version mise à jour de vos **Conditions Générales de Vente** (CGV), intégrant des références à des articles de loi pour assurer un cadre juridique plus solide.

Conditions Générales de Vente

Dernière mise à jour : 07 / 04 / 2025

Coordonnées de l'entreprise :

MBA
SIREN : 922441332
Coordonnées du service client : contact@meblea.fr

PRÉAMBULE

MBA est spécialisée dans la fabrication sur mesure d'éléments d'agencement intérieur, allant des cuisines, dressings, façades, bibliothèques, bureaux, solutions de rangement et autres agencements personnalisés. Les produits sont fabriqués à la demande, selon des spécifications uniques, et ne peuvent être retournés une fois la commande validée.

Les présentes **Conditions Générales de Vente** (CGV) régissent la relation contractuelle entre MBA et le Client. En validant un devis et en acceptant de passer une commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve ces CGV.

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes passées directement auprès de MBA pour des travaux d'agencement intérieur sur mesure, qu'il s'agisse de cuisines, dressings, façades ou tout autre agencement personnalisé. Ces CGV régissent l'ensemble des relations contractuelles entre MBA et le Client.

Les CGV sont soumises à la législation française, et plus particulièrement aux articles du Code civil et du Code de la consommation.

ARTICLE 2 : PRODUITS ET COMMANDE

1. Produits

MBA propose une large gamme d'éléments d'agencement sur mesure, réalisés selon les besoins spécifiques du Client. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Cuisines, dressings, façades, bibliothèques, solutions de rangement, bureaux, etc.
- Chaque produit est conçu et fabriqué selon les spécifications fournies par le Client.

2. Devis et Commande

- Un devis est établi pour chaque projet. Ce devis précise les matériaux, les dimensions, les délais et le prix total de la fabrication.
 - La commande devient ferme et définitive uniquement après la signature du devis par le Client et la réception du paiement intégral.
 - Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la consommation, toute commande validée est soumise à un contrat définitif, et aucun produit ne sera fabriqué avant le paiement complet.
-

ARTICLE 3 : PRIX ET PAIEMENT

1. Prix

Le prix des produits et services est indiqué dans le devis. Ce prix est exprimé en euros, toutes taxes comprises (TTC), et inclut la fabrication et l'installation, le cas échéant. Les frais de transport ou autres frais additionnels sont également indiqués dans le devis, selon les spécifications du projet.

2. Paiement

- Le paiement intégral doit être effectué avant la fabrication des produits. MBA ne commencera la fabrication qu'après réception du paiement complet.
- Conformément à l'article L. 121-19 du Code de la consommation, le paiement est exigé dans son intégralité au moment de la commande.

Les moyens de paiement acceptés comprennent les virements bancaires, chèques ou tout autre mode de paiement sécurisé défini dans le devis.

ARTICLE 4 : AUCUN RETOUR – PRODUITS FABRIQUÉS À LA DEMANDE

1. Produits fabriqués sur mesure

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, les produits fabriqués sur mesure ne sont pas soumis à un droit de rétractation, car ces produits sont spécifiquement fabriqués pour le Client. Une fois la commande validée et la fabrication lancée, aucun retour ne sera accepté.

2. Absence de retour et de SAV

Aucune demande de retour, d'échange ou de remboursement ne sera acceptée après validation de la commande, sauf en cas de non-conformité des produits avec les spécifications du devis ou en cas de défaut de fabrication.

Aucun service après-vente ne sera pris en charge si le produit a été modifié par le Client ou utilisé à un autre usage que celui pour lequel il a été fabriqué, conformément à l'article 1641 du Code civil relatif à la garantie des vices cachés.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

1. Responsabilité

MBA est responsable des produits livrés jusqu'à leur installation dans les conditions définies dans le devis. MBA ne pourra être tenue responsable en cas de mauvais entretien des produits, d'utilisation non conforme ou d'utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les produits ont été fabriqués.

2. Garantie légale

Les produits fabriqués et fournis par MBA bénéficient des garanties légales de conformité et contre les vices cachés, en vertu des articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation et des articles 1641 à 1649 du Code civil.

- **Garantie légale de conformité (articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation) :** Cette garantie couvre les défauts de conformité qui rendent les produits impropres à l'usage pour lequel ils sont destinés ou qui ne correspondent pas à la description donnée par MBA.
- **Garantie des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil) :** MBA garantit les produits contre tout vice caché qui rendrait un produit impropre à son usage normal ou diminuerait cet usage.

3. Exclusion de garantie

La garantie ne couvre pas :

- Les dommages causés par un usage non conforme du produit.
- Les défauts résultant d'une installation incorrecte par le Client ou un tiers.

- Les dommages liés à un entretien inapproprié ou à un stockage incorrect des produits.
-

ARTICLE 6 : LIVRAISON ET INSTALLATION

1. Délai de Livraison

Le délai de fabrication et de livraison est indiqué dans le devis et commence à courir à partir de la réception du paiement complet. Ce délai varie généralement entre 4 et 8 semaines, selon la complexité de la commande et les spécifications du Client.

2. Livraison et Installation

La livraison sera effectuée à l'adresse indiquée par le Client. Si l'installation est incluse dans le devis, elle sera réalisée par des professionnels qualifiés. En cas de dommages constatés lors de la livraison, le Client doit le signaler dans un délai de 48 heures conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce.

ARTICLE 7 : RESPECT DES RÈGLES DE CONFORMITÉ

Le Client est responsable de vérifier la conformité des dimensions et spécifications avant la signature du devis. Toute erreur ou omission dans les mesures fournies ne pourra être imputée à MBA une fois la commande validée, conformément à l'article 121-1 du Code de la consommation.

ARTICLE 8 : RÉOLUTION DES LITIGES

En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si aucune solution amiable n'est trouvée, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de MBA, conformément à l'article 46 du Code de procédure civile, sauf disposition contraire imposée par la loi.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DES CGV

MBA se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. Les modifications seront applicables dès leur mise en ligne sur notre site ou leur envoi au Client.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

MBA respecte la confidentialité des données personnelles du Client, conformément à la réglementation en vigueur. Les données personnelles collectées dans le cadre de la commande sont nécessaires à son traitement et à la gestion de la relation commerciale, en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

En validant le devis et en acceptant de passer la commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepte pleinement les présentes Conditions Générales de Vente.